



ZI TRA LE BOS – VENTE DE TERRAIN A LA SAS FARGES

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical du SYMA A89 HAUTE CORREZE

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement Économique de la Haute Corrèze - SYMA A89, dûment convoqué, s'est réuni en Assemblée plénière, à Haute Corrèze Communauté - Zone du Bois Saint Michel - Ussel.

Étaient présents : M. Christophe **ARFEUILLERE**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean-Pierre **SAUGERAS** Haute Corrèze Communauté - M. Daniel **ESCURAT**, Haute Corrèze Communauté – M. Éric **CHEMINADE**, Haute Corrèze Communauté - M. Jean **STOHR**, Haute Corrèze Communauté – M. Pierre **FOURNET**, Haute Corrèze Communauté – M. Francis **DUBOIS**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – M Charles **FERRE**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – M. Jean-Noël **LANOIR**, – M. Jean-Claude **BESSEAU**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – M. Jean **BOINNET**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – M. Michel **POINCHEVAL**, Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières – M. Gilles **MAGRIT**, Membre de la CCI de la Corrèze -

Étaient excusés : Mme. Nelly **SIMANDOUX**, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à* Christophe **ARFEUILLERE**) - M. François **RATELADE**, Haute Corrèze Communauté (*pouvoir à* Daniel **ESCURAT**) - M. Joël **PRADEL**, Haute Corrèze Communauté – M. **VOYER** Thierry, Receveur Syndical.

Assistaient en outre à la réunion : Mme. Christine **COUDERT-MORIN**, Chef de Projet Développement, Conseil Départemental – M. René **BERGEAUD**, Chef du Centre Technique Routes et Bâtiments d'Ussel – M. Claude **DENEFLE**, Centre Technique Routes et Bâtiments d'Ussel.

~~~~~

Dans le cadre de son projet de développement, la SAS FARGES m'a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles aménagées n° 3 (division des parcelles 1441 et 1461) et 9 (division de la parcelle 1467) sur la zone de Tra le Bos soit 14 800 m<sup>2</sup> et 14 300 m<sup>2</sup> constructibles.

Dans le cadre des négociations en cours, la cession pourrait être envisagée à 12 € le m<sup>2</sup>, soit une vente des parcelles au prix de 349 200 €.

Par ailleurs, la SAS Farges souhaite également se porter acquéreur de deux parcelles non aménagées (cf plan), ayant des superficies respectives de 7 400 m<sup>2</sup> et de 16 700 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre des négociations en cours, la cession pourrait être envisagée à 4 € le m<sup>2</sup>, soit une vente des parcelles au prix de 96 400 €.

Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à signer cette promesse de vente, pour un montant total de 445 600 € et tout document qui s'en suivra aux conditions exposées ci-dessus.



Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve la cession des terrains référencés ci-dessus à la SAS FARGES.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

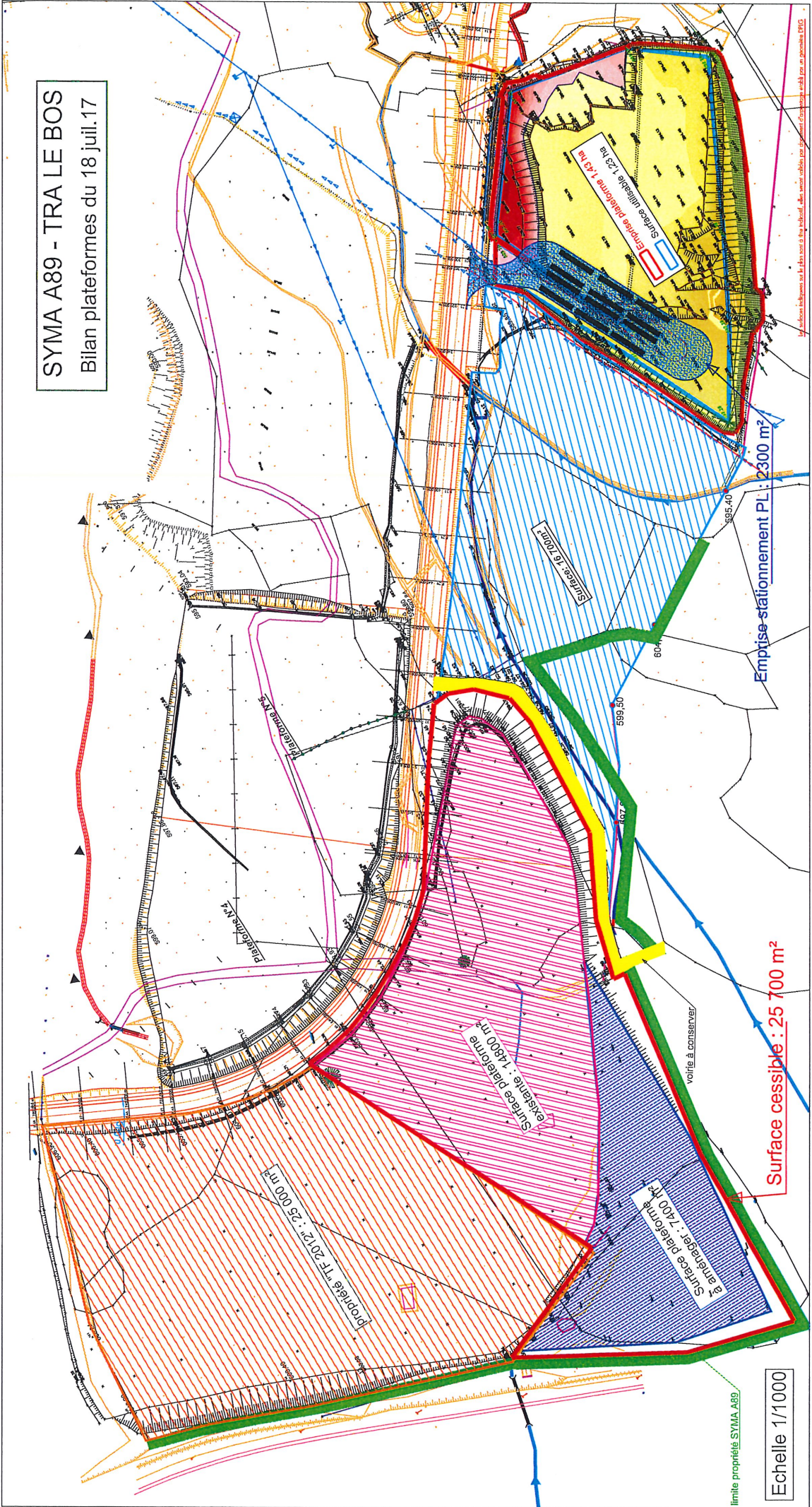


Christophe ARFEUILLERE  
Président





SYMA A89 - TRA LE BOS  
Bilan plateformes du 18 juil. 17



Surface cessible : 25 700 m<sup>2</sup>

Echelle 1/1000

Les surfaces indiquées sur le plan sont à titre indicatif. Elles peuvent varier par rapport à l'opération envisagée pour un ouvrage EPCG.